Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Arret d'une société à responsabilité limitée et retraite

Par Visiteur

Etant gerant d'un petit garage (sarl)j'ai arrete et vendu mon fond de commerce le 15 juin 2009,avec la vente du fond de commerce j'ai regle une partie de mes dettes fournisseur
helas pas la totalite (solde environ 5000 euro)aujourd'hui j'ai reçu des injonctions de regler cette dette par huissier,je touche une retraite de 1360 euro,le garage est dissous,suis je oblige de regler cette dette ?

Par Visiteur

Cher monsieur,

etant gerant d'un petit garage (sarl)j'ai arrete et vendu mon fond de commerce le 15 juin 2009,avec la vente du fond de commerce j'ai regle une partie de mes dettes fournisseur
helas pas la totalite (solde environ 5000 euro)aujourd'hui j'ai reçu des injonctions de regler cette dette par huissier,je touche une retraite de 1360 euro,le garage est dissous,suis je oblige de regler cette dette ?

Légalement parlant, une société ne peut être liquidée que lorsqu'elle a éteint l'intégralité de son passif social. Si des dettes ne sont pas soldées, alors la responsabilité du liquidateur (ici vous) peut être engagée en vue de couvrir l'intégralité des dettes non prises en compte dans la liquidation.

En conséquence, vous êtes effectivement contraint de régler cette dette.

Très cordialement.